



**Liste chronologique des sites et des monuments classés de la Polynésie française**  
**Service de la Culture et du Patrimoine - Pu nō te Ta'ere e nō te Faufa'a Tumu**

- ❖ **Arrêté n° 865 a.p.a. du 23 juin 1952 portant classement en vue de leur conservation de monuments et sites des Etablissements français de l'Océanie (JOPF du 15 juillet 1952 page 287).**

<b>Tahiti</b>				
<b>N°</b>	<b>Sites et monuments</b>	<b>Commune(lieu)</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Descriptif</b>
<b>Faaa</b>				
1	Pointe de Faaa	Hotuarea	Domaine	
<b>Punaauia</b>				
2	Marae Tahiti	Terre « Te Ara o Tahiti » rive droite de la Punaruu, 2 km à l'intérieur	Paul Graffe	
3	3 Fortins de Punaruu	Embouchure Punaruu	1 M.Sage, 1.M.Largeteau 1.M. Teharuru (Punaauia)	
4	Marae Taumeha	Près de la maison du chef	Mme Tuarii Temarii	
5	Marae Apiriamore	Vallée de la Punaruu	Héritiers Tama	
6	Tetamanu	Vallée de la Punaruu	Manea Vahia (héritière)	
7	Marae – Site village	Vallée de la Punaruu, côte nord		
8	Urufaro	Plateau Tetamanu		
9	Marae Rua	Farerapa	Teharuru	
<b>Paea</b>				
10	Marae Arahurahu	23 <sup>ème</sup> km, à 1 km à l'intérieur	René Passard (Papeete)	
11	Marae Narii	22 <sup>ème</sup> km, sur la mer en face école Paea	Haamoura a Tuana	
12	Marae Taata ou Vaiteaho	21 <sup>ème</sup> km, Papehue	Mr Montaron (Papeete)	
13	Marae Teua	Terre Tenuumanu vallée Orofero	Tutea Tuarae Huruhuru	

14	Marae Aratua	Terre Tefaaaito vallée Orofero	Famille Toarai Mai a Fuller	
15	Grotte de Maraa	28 <sup>ème</sup> km 800	Henri Juventin fils à Mamao (Papeete) et sa mère Vve Juventin	
<b>Papara</b>				
16	Marae Mataoa	Est de la rivière Apomaoro	Réginald Salmon	
17	Marae Mahaiatea	Pointe Mahaiatea	Domaine	
18	Marae Taputuarai			
<b>Mataiea</b>				
19	Lac Vaihiria	Terres Teoneamo et Taraetupu	Teraitua Poroi et Louise Goupil	
20	Cascade Vaipahi	Terre Tehiura	Drollet Alexandre	
21	Cascade Atehiti	Terre Atehiti	Kinney	
<b>Afaahiti</b>				
22	Fort de Taravao	60 <sup>ème</sup> km	Etat	
<b>Vairao</b>				
23	Marae Nuutere	Face Ecole Vairao début vallée Vaipohe	Epoux Gustave Maraetefau et Margot Drollet	
<b>Pirae</b>				
23	Grotte Pare	Terre Tuuora et Papeahu	Gadiot Frédéric	
24	Marae Matahihae	Près du pont Vavi, côté plage 600m de la route	Pouvanaa a Panetufatufa	
25	Marae Matahihae	Près du pont Vavi, côté montagne 600m de la route	Puarii a Tahutini	
<b>Teahupoo</b>				
26	Marae Titia	Près Hotopuu		
27	Marae Ahaurau	Hotopuu	Ahutiare Metua	
28	Grotte Vaipoiri	Teahupoo	Mme Tane Tauroa	
<b>Tautira</b>				
29	Marae Vaiotaha	Tautira	Tiarii a Hoatua (Tautira)	
30	Marae Faatototino	Tautira	Tetuamanua a Paepaetaata	

31	Marae Atomovahine	Tautira	Maraetehutu Teihoarii (Niau Tuamotu)	
32	Cascade de Vahi	Tautira	Uerii a Taitoa, (Tautira)	
33	Pierres gravées Vaiote	Terre AHIROROA	Emile Martin	
34	Paepae o te Arii Tinoura	Terre Tefarevahine	Emile Martin	
35	Pahu a Tefarevahine	Terre Tefarevahine	Emile Martin	
<b>Papeete</b>				
36	Marae Taputapuatea	Taunoa		
<b>Pirae</b>				
37	Grotte Pare	Terre Tuuora et Papeahu	Gadiot Frédéric	
<b>Arue</b>				
38	Tombeau du Roi Pomare V	5 <sup>ème</sup> km terre Ahutoru		
39	Tombeau des deux premiers missionnaires	5 <sup>ème</sup> km terre Ahutoru	Smith	
40	Pétroglyphe	5.300 km, près école Arue, terre Ahutoru	Aronita Teuna	
41	Marae Ahutoru ou Terahoi à Papaoo			
42	Marae Eahuriri	Terre Eahurii	Temarii Teuriarua	
43	Marae Tuatahi	Terre Paparapu	Pihatarioe	
<b>Mahina</b>				
44	Pointe Vénus et Monument Cook	Terre Painaviniti	Domaine	
45	Belvédère	Côte Taharaa	M. Maurice Jay	
46	Grotte Monoihere	Près Orofara	Léon Brinckfield	
47	Marae Fareroi	Terre Rautiti	Yves Martin	
<b>Papenoo</b>				
48	Marae Ui	Terre Ui, sur le plateau Atohei	Jeanne Alice Ganivet	
49	Marae Vaivarovaro	Terre Vaivarovaro	Pori a Vavaro	
50	Marae Paepae Ori	Terre Aorai	Tohuora Kiki Mihimana	
51	Marae Putoa	Terre Putoa	Calamy	
52	Marae Tuaroa	Terre Teofetanu	Calamy	
53	Marae Muritahavai	Terre Ieiefaatautau	Calamy	
54	Marae Tepuaraa	Terre Pua	Calamy	
55	Cave Pufau	Terre Pufau	Calamy	
56	Cave Anapiro	Terre Anapiro	Calamy	
<b>Tiarei</b>				
57	Marae Taaroa			
58	Marae Taioo	Terre Taioo	Edouard Faua	
59	Marae Patiioparae	Terre Faaru		

60	4 pierres en ligne droite		Tautu a Tetuahunau	
<b>Mahaena</b>				
61	Marae Fareura	Terre Fareura	Tufafau a Haumani	
62	Marae Teturui	Terre Teturui	Tauraatai a Tavi	
63	Marae Ofaimao	Terre Ofaimao	Tautu a Tetuahunau	
64	Un trou d'eau	Terre Tapioi	Narii Domingo	
<b>Hitiaa</b>				
65	Marae Taputapuatea	Derrière le temple protestant	Paroisse protestante	
<b>Moorea</b>				
<b>Papetoai</b>				
66	Marae Taputapuatea	Papetoai	Amaru Temarii	
67	Marae Apootaata	Papetoai	Amaru Manea	
68	Marae Tetitua	Papetoai (Opunohu)	Mauri Patiahia	
<b>Haapiti</b>				
69	Marae Nuurua	Terre Nuurua a Varare	Richecoeur – Papeete	
70	Marae Tapa	A Varere	Aimata Puhiava	
71	Marae Fareia	Terre Tetuiria	Puarai Tehahe	
72	Marae Vaiotaha	Terre Teautaraa	Pauma Salmon – Papeete	
73	Marae Tefano		Brander – Papeete	
74	Marae Varari	Terre Tetauaru	Mission Adventiste Papeete	
75	Marae Taarauava	Terre Taipua	Princesse Takau Pomare	
<b>Teavaro</b>				
76	Marae Ofai Pahu	Teavaro	Ohiti Teremate	
77	Marae Ofai Tahinu	Teavaro		
78	Marae Paruai	Teavaro	Damas	
79	Marae Tahutumu			
<b>Afareaitu</b>				
80	Grotte Turupo	Afareaitu	Tetuanui Terai Poia	
81	Marae Tetii	A 500 m du village d'Afareaitu	Tetuari Papai	
82	Marae Umarea	Village d'Afareaitu à 1 km dans la vallée d'Afareaitu	Maruhi Punua	

83	Grotte Vaitaraa	Afareaitu	Tetuari Papai	
84	Marae Titi	Terre Matiti		
<b>Iles</b>				
<b>Sous le Vent</b>				
<b>Huahine</b>				
85	Marae Horo	Terre Fariimoa (Maeva)	Al. Labaste (Fare)	
86	Marae Fare Roi	Terre Fariimoa (Maeva)	Al. Labaste (Fare)	
87	Marae Vaiotaha	Terre Fariimoa (Maeva)	Al. Labaste (Fare)	
88	Marae Haumaru	Terre Tamarutaua (Maeva)	Al. Labaste (Fare)	
89	Marae Oavaura	Terre Tupopoua (Maeva)	Vve Teriirere a Taaroa (Maeva)	
90	Marae Tetianui	Terre Tupopoua (Maeva)	Vve Teriirere a Taaroa (Maeva)	
91	Marae Teavaovai	Terre Tereva (Maeva)	Teihotaata Fanaura (Maeva)	
92	Marae Mataitaria	Terre Tereva (Maeva)	Teihotaata Fanaura (Maeva)	
93	Marae Horohaehaa	Terre Vaitipiu (Maeva)	Vini Tetainanuarii (Maeva)	
94	Marae Teaiatupuna o Teui	Terre Vaitipiu (Maeva)	Vini Tetainanuarii (Maeva)	
95	Marae Anini	Tiva (Huahine Iti)	Tupuna a Mai (Fare)	
96	Marae Titoe	Tiva (Huahine Iti)	Tupuna a Mai (Fare)	
97	Marae Avaroa	Terre Avaroa (Maeva)	Tautu Oopa (Fare)	
98	Marae Fare tou	Terre Pohatuura	Mahine a Tuahine (Maeva)	
99	Marae Matairea – rahi	District de Maeva	Domaine	
100	Marae Maununu	District de Maeva	Charles Brown (Papeete)	
<b>Bora Bora</b>				
101	Marae Temaruteaoa	Aihautai (Anau)	Domaine	
102	Marae	Terre Taamotu (Vaitape)	Domaine	
103	Pétroglyphe	Terre Vaiati (Nunue)	Héritiers Thomas Ellacott	

104	Monument d'Alain Gerbault	Place de Vaitape	Domaine	
<b>Raiatea</b>				
105	Marae Tainuu	Tevaitoa	Ebbs Philippe, Bernadeau Marcel, Taero Vahine, Terai a Vetea, Tetuenuireia a Tamahahe, Mme Tardivel	
106	Marae Taputapuatea	Opoa	Héritiers Tauraa Sanford	
<b>Archipel des Marquises</b>				
<b>Nuku Hiva</b>				
107	Pierre de Marchand	Taiohae	Domaine	
108	Monuments aux Marins et soldats morts aux Marquises depuis 1842	Taiohae	Domaine	
109	Marae Atuahoho	Taiohae	Mme Montgomery (Hatiheu)	
110	Tohua Hopuau	Taiohae	Mme Farone (Taiohae)	
111	Marae Mahaiata	Taiohae	Mme Pikiho Eriko (Taiohae)	
112	Tohua Kanino Havaiki	Taiohae	Mr Hokaupoko Teupokoehui (Taiohae)	
113	Tohua Tokuhii ou Tahuhanui	Taiohae	Mlle Pesante (Taiohae)	
114	Tohua Koueva	Taiohae	Mr Gillet (Papeete)	
115	Paepae Vaiopetai	Vallée Hoatua	Mr Makino Vaianui (Hatiheu)	
116	Meae de Paeke	Taipivai		
117	Tohua Vahakekua	Taipivai	Mission Catholique	
118	Trou a popoi « Ma »	Taipivai	Mr Gabriel Teikitakaioho (Taipivai)	
119	Tohua Naniuni	Hatiheu	Mme Alvarado (Hatiheu)	

120	Tohua Pohaoupao	Hakau	Mme Taupotini (Hokau)	
121	Camp retranché de Anaotako	Hakau	Mme Taupotini (Hokau)	
<b>Ua Huka</b>				
122	Meae Hiniaehi	Ua Huka	Domaine	
123	Tohua Vaitukuhae	Ua Huka	Héritiers Raioha (Ua Huka)	
124	Meae Matahemanu	Ua Huka	Héritiers Kavee (Ua Huka)	
125	Tohua Keetupu	Ua Huka	Héritiers Fournier (Ua Huka)	
126	Marae Tehevea	Ua Huka	Mme Tahianui (Hane)	
127	Tokai Anitahaana	Ua Huka	Héritiers Fournier (Ua Huka)	
<b>Ua Pou</b>				
128	Baie de Hohoi		Domaine	
129	Paepae de Menaha	Hakamaoui	Takui Aka (Ua Pou)	
130	Paepae de Omatehaa		Héritiers Bruneau (Ua Pou)	
131	Grotte funéraire		Mme Tematekiri (Ua Pou)	
<b>Hiva Oa</b>				
132	Monument Guerre 1939/1945	Atuona	Domaine	
133	Tombe peintre Gauguin	Atuona	Domaine	
134	Tohua Meae et Paepae et deux pierres sculptées	Manavai (Atuona)	L.Lherbier (Papeete)	
135	Tohua, Paepae et 2 tiki	Taaoa (Atuona)	J. Bervast (Mahina)	
136	Tohua et pierres gravées de Teueto	Taahuku (Atuona)	E. Rauzy (Taahuku Atuona)	
137	Tohua de Pekia	Atuona	J. Nahaaiitoofa et Vve Afaitai Daniel (Atuona)	
138	Meae et tiki de Ahiahu	Atuona	Jacob Kaimuko (Atuona)	
139	Meae et Mouka de Puniaoha	Atuona	Kaimuko Tauatahepu	

			(Atuona)	
140	Meae et 3 tiki sculptés en bas relief	Eiaone (Puamau)	H. Lie	
141	Meae avec tiki dont le tiki géant Takaii	Oipona (Puamau)	A. Tissot (Atuona)	
142	Meae Teohovevau, 1 trou à Ma et 1 tiki gravé	Puamau	Huhina Pakatete Antonia (Puamau)	
143	Meae et tiki sur une terrasse	Terre Meaefaua	Piokoe Haaiinaotai (Puamau)	
144	Meae, tohua et paepae de chef avec 1 tiki, 1 bol Ke'etu et un tiki en relief sur le Ke'etu (Faeumanui)	Puamau	Huhina Sébastien (Puamau)	
145	Paepae de Peovau, avec figures et 3 Taha Tupapau, à 800m de la mer	Hanaheka (Atuona)		
<b>Tahuata</b>				
146	Tombes jumelles officiers français Hallay et Lafont de Ladébat	Vaitahu	Domaine	
147	Monument commémoratif	Vaitahu	Domaine	
<b>Fatu Hiva</b>				
148	Baie des Vierges	Hanavave	Domaine	

❖ Arrêté n° 1156 a.a. du 3 septembre 1952 portant classement en vue de leur protection de monuments des îles Australes.

<b>Australes</b>				
N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Tubuai</b>				
149	Marae Tonahae	Terre « Tonohae » à Mataura	Moni Tupea	Reste d'un immense marae de 86 x 33 m environ. Seules quelques dalles subsistent. Jalonnant l'ancien contour du monument sur la face antérieure, une pierre de 4 mètres de haut sur 0 m 30 d'épaisseur demeure encore dressée. Des vestiges de dallage peuvent encore être remarqués le long du côté est. Autrefois une allée dallée, longue de 100 mètres, menait de l'entrée du marae au bord de mer, porte et chemin dallés étaient orientés vers la passe.
150	Marae Tamarufau	Terre « Tamarufau » à Mataura	Viriamu Fernande	Emplacement bien marqué avec dallage intérieur. Les dimensions de ce marae sont : côté est 13 m ; sud 10 m, accolé à la face ouest, un triangle jalonné par quelques pierres. Au nord se trouve une entrée ayant vis à vis sur la face sud, une pierre pointue de 1.80 m.
151	Marae Tararea	Terre « Tararea » à Mataura	Viriamu Fernande	Marae de 15 m sur 19 m, quelques dalles couchées. L'une d'elles de 4 m de long ayant des pétroglyphes rudimentaires formés de 8 traits longitudinaux reliés transversalement par des chevrons ; plus bas trois rectangles réunis forment un carré de 0 m 15 de côté – dans les rectangles du haut et du bas : 6 traits longitudinaux.
152	Marae Hano	Terre « Hano » à Taahuaia	Pati Peni	Marae de pourtour carré de 30 m de côté. Entrée du côté de la mer, prolongée par un chemin dallé de 4 m 50 de large subsistant seulement

				sur 8 m environ. Au centre du marae, une dalle debout de 1 m 60 de haut, entourée sur 3 côtés par d'autres dalles plus petites, il a été remarqué sur deux pierres quelques inscriptions.
153	Marae Uurani	Terre « Uurani » à Taahuaia	Manava	Ce marae, situé à 300 m environ à l'intérieur des terres, est l'un des mieux conservés de Tubuai. Nombreuses dalles dont certaines couchées conser-vant l'alignement primitif, elles atteignent 3 à 4 m et deux d'entre elles portent des inscriptions gravées. Une entrée du côté de la mer ayant sur la ligne de pierres lui faisant face, une dalle de 4 m de haut.
154	Marae Potuitui	Terre « Potuitui » - à Taahuaia	Anau	Marae à proximité de la route. Il reste beaucoup de dalles qui en indiquent le contour, l'une d'elles a 2 m 50 de haut.
155	Marae Atanui	Terre « Atanui » - à Taahuaia	Taahuaia	Le monument est remarquable par l'existence d'une surface dallée de 80 m environ sur 13 partant de la proximité de la route. Tous les 12 m environ trois pierres de 1 à 1 m 50 de haut distantes l'une de l'autre de 3 m et disposées perpendicu-lairement au grand côté du marae, jalonnent soit des compartiments intérieurs, soit des allées d'accès aux marae qui se trouvent au-delà.
156	Marae Oropo	Terre « Oropo » à Taahuaia	Aumai Nauta	Marae se trouvant à 100 m environ du précédent, il semble en être la suite. Il est très bien délimité par des dalles dressées de 3 m et 2 m 50 de haut. Les dimensions de ce marae sont de 11 m sur 6 - avec deux séparations intérieures dans le sens de la largeur. Plus bas à 10 m se trouvent d'autres vestiges avec une dalle dressée de 2 m 50 de haut.
157	Marae Faraohau	Terre « Faraohau » à Taahuaia	Faatino	Ce marae présente une grande surface dallée de 60 m x 4 sous un

				sous-bois de manguiers et burau. Des petites pierres dressées donnent les compartiments dans le sens de la largeur. Vers la mer, c'est-à-dire à l'endroit où semble commencer le marae, se trouvent deux rangées de petites pierres, distantes de 0 m 50 indiquant nettement les lieux.
158	Marae Harii	Terre « Harii » à Taahuaia	Faatino	Ce marae relativement bien conservé présente trois côtés ayant toutes leurs dalles. Ces dalles dépassent souvent 2 m de haut. Dimensions : le côté est (côté n'ayant pas de dalles) a 9 m, le sud 11 m, l'ouest 10 m et le nord 11 m (côté où se trouvent 2 entrées dont en face de l'une, sur le côté opposé, se dresse une dalle pointue portant sept stries gravées de 1 m 50 de haut). Sur le côté nord est visible un chemin d'accès se prolongeant en une allée extérieure dallée longeant et contournant le côté nord jusqu'à l'extrémité du côté ouest. Plus loin à 20 m un autre marae de petites dalles, délimité de 13 m x 7.
159	Marae Tahiriura	Terre « Tahiriura » à Mahu		Marae décrit par Aiken, se trouvant à cheval sur la route transversale.
160	Marae Vaiomana	Terre « Vaiomana » à Mahu	Marama a Moe	Un ancien dallage et deux trous d'eau potable. Une dalle de 1 m 50 de haut.
161	Marae Vaiorani	Terre « Vaiorani » à Mataura	Haapuni Mauri	Dimensions de 13 x 16 – délimité par des pierres de 0 m 40 par 0 m 80 ; sur l'une quelques dessins composés de traits simulant vaguement une arête de poisson.
162	Marae Tapea	Terre « Tapea » à Huahine		Marae bien délimité sur 3 côtés de 8 x 9. Beaucoup de pierres sont couchées ; quelques unes ont 1 m 50 de long.
<b>Raivavae</b>				
163	Marae Unurau	Terre « Fareura » à Rairua		Reste une trentaine de grosses dalles de 2 m 50 à 3 mètres de

				haut ; en partie renversées. Sur la face sud, un chemin dallé bordé de pierres ayant 80 cm de hauteur mène à la mer.
164	Marae	Terre « Haapahu » à Rairua		Bien conservé – marae rectangulaire de 10 m sur 7 environ.
165	Marae	Terre « Vaitavae » à Rairua		Bien conservé. Dimension 12 m sur 8 environ.
166	Marae Tunuhonu	Terre « Tunuhu » à Rairua		Grand marae rectangulaire de 25 m sur 8. Dalles de 1 m 50 environ, intérieur dallé.
167	Marae	Terre « Titiura » à Rairua		Marae rectangulaire de 12 x 6, dalles de 2 m – très bon état à 100 m environ du rivage sous les caféiers.
168	Marae Tutamae	Terre « Tutamae » à Rairua		Dimensions 15 x 6 – dalles de 1 m 80 à 2 m. Très bien conservé ; compartimenté.
169	Marae Pomoavao	Terre « Matahareua » à Rairua		Grand marae, situé dans une caféraie, rectangulaire ; composé d'une quarantaine de dalles de 1 m 80 de haut. Dallage intérieur, route d'accès dallée. En face de la porte d'accès une grande dalle de plus de 2 m contre laquelle celui qui présidait la cérémonie se tenait adossé.
170	Marae Te Mahara	Terre « Te Mahara », limite Rairua-Vaiuru		Grand marae en mauvais état. Ensemble de pierres ayant servi de trône royal. Tas de pierres de 5 x 7 ayant servi de sépultures. Vieilles tombes près de la route. Marae national.
171	Marae	Terre « Ahaore » à Vaiuru		Dimensions 6 m x 12, formé de dalles de 1 m 20 à 1 m 50 larges et épaisses. Marae situé sous les caféiers en bon état.
172	Marae	Terre « Ahumau » à Vaiuru		A proximité du sentier menant de Vaiuru à Mahanatoa par la montagne. Dimensions approximatives 6 x 12 m, dalles énormes de 3 m 50 de hauteur, les dalles de la face située vers la montagne sont de taille légèrement moindre. Dallage intérieur et

				devant la face antérieure dans laquelle s'ouvre une porte – en bon état.
173	Marae Purepo	Terre « Purepo » à Vaiuru		Dimensions 30 m sur 8 – Dalle de 2 m 50 à 3 m. Dallage intérieur. Chemin d'accès dallé. En bon état.
174	Marae Tepuapuatiare Hamuri	Terre Puapua à Vaiuru		Dimensions 30 m sur 8 – dalles de 2 m à 2 m 50. Dallage intérieur bien conservé. Chemin d'accès dallé. En bon état.
175	Marae Tevairoa	Terre Tevairoa		Ensemble de vestiges nombreux à flanc de colline ne correspondant pas aux marae simples classiques mais à des ruines plus importantes. Nombreuses sépultures. Vestiges de tikis brisés nombreux.
176	Marae Atorani	Terre Hanumane		Sur la route de Mahanatoa ; un tiki de femme de 80 cm de hauteur en bon état relatif a été retrouvé à proximité de cette terre. L'ordre a été donné de la ramener à la maison du chef.
177	Marae	Terre Tamani à Rairua		Sur la route de Vaiuru – bien conservé.
178	Marae Vaioiri	Terre Vaioiri à Anatonu		Grosses dalles – marae remarquable par la présence d'un tiki – bon état.
<b>Rimatara</b>				
179	Cimetière d'Amaru	Amaru		Une dalle d'environ 0 m 80, vestige de l'ancien marae Tonohae. Tombes royales. L'une de ces tombes comporte dans sa pierre de tête, faite de corail et de chaux, une tête sculptée peinte à la chaux.
180	Marae Haerai	Anapoto	Pasteur d'Anapoto	Marae à peu près complet – grosses dalles de 2 m environ en corail métamorphique.
<b>Rurutu</b>				
181	Marae Taroa	Terre « Tuituiaroa » à Vitaria	M. a Maitere	Edifié à proximité de la mer. Forme rectangulaire de plusieurs dizaines de mètres de longueur sur 30 mètres de largeur environ.
<b>Rapa</b>				
182	Fortification	Sur les crêtes à		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m

	Ororangi	proximité ou sur les monts qui dominant la baie		de haut séparant des terres-pleins.
183	Fortification Tevaitau	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
184	Fortification Morongouta	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
185	Fortification Pukutake Take	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
186	Fortification Pukumanga	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
187	Fortification Kapitanga	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
188	Fortification Ruatara	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
189	Fortification Vairu	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.
190	Fortification Tanga	Sur les crêtes à proximité ou sur les monts qui dominant la baie		Murs de pierres sèches de 3 à 4 m de haut séparant des terres-pleins.

❖ **Arrêté n° 391 AA du 15 février 1964 prononçant le classement du Pari (Districts de Tautira et Teahupoo).**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Tahiti Iti</b>				
191	Pari	District de Tautira et Teahupoo		Délimitation Nord : le cap situé à l'est de la

				<p>côte 294 (mont Vavahi). Ce cap termine au sud la plaine côtière occupée par différentes exploitations agricoles. Il se trouve juste au nord des pierres de Vaiote.</p> <p>Délimitation Sud : La marque sur le rocher côtier dite « Te Aero a te Moo », en face de la passe de Tutataroa.</p> <p>(Proposition de classement : extrémité orientale de la cocoteraie située à l'Est du méridien 149°10' (en face de la passe de Tutataroa)</p>
--	--	--	--	--

❖ **Arrêté n° 715 AA du 21 mars 1964 prononçant le classement du Motu Tapu à Bora Bora**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Bora Bora</b>				
192	Motu Tapu			

- ❖ **Arrêté n° 2559 DOM du 28 juillet 1971 portant classement en vue de leur préservation du lagon de l'île de Manuae ou Scilly (Iles Sous-le-Vent) et de divers îles et îlot (Marquises).**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Iles Sous-le-Vent</b>				
193	Le lagon de Manuae ou Scilly		Domaine public maritime	
<b>Marquises</b>				
194	L'île Eiao		Domaine et Domaine public maritime	
195	L'île Hatutu		Domaine et Domaine public maritime	
196	L'îlot dit de sable (Motu One)		Domaine et Domaine public maritime	
197	L'île Motane		Domaine et Domaine public maritime	

- ❖ **Arrêté n° 2456 AA du 1<sup>er</sup> août 1972 prononçant le classement du site naturel constitué par le lagon de l'atoll de Taiaro-Tuamotu dont la préservation présente un intérêt scientifique.**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Tuamotu</b>				
198	Le lagon de l'atoll de Taiaro-Tuamotu dénommé « Réserve intégrale W.A. Robinson.		M. W.A. Robinson	Art. 2. - Le site est dénommé « Réserve intégrale W.A. Robinson ». Elle a pour but la mise en réserve d'une manière absolue et définitive du lagon

				<p>de Taiaro, l'homme s'interdisant toute intervention dans son équilibre. Son accès est réservé aux chercheurs scientifiques, travaillant dans des conditions précises et après avis du comité désigné à l'article 4.</p> <p>Art. 3 – Un droit de pêche est accordé à la société agricole de Taiaro, ses employés, ainsi qu'à M. W.A. Robinson et ses descendants. Ce droit de pêche est valable uniquement pour leur alimentation personnelle.</p>
--	--	--	--	--

❖ **Arrêté n° 678 CM du 5 juin 1989 portant classement de la vallée de Faaiti appelée parc naturel territorial de Faaiti. (Conservation du patrimoine naturel et culturel du site).**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Tahiti – Côte Est</b>				
199	La vallée Faaiti appelée parc naturel territorial de Faaiti	Papenoo A l'Ouest : par la ligne de crête reliant les monts Pitohiti (2110 m) et Pihaiateta (1742 m) ; au nord : par la ligne de crête reliant le mont Pihaiateta au confluent de la	M. W.A. Robinson	Superficie d'environ 700 hectares.

		<p>rivière Vaipaea avec la rivière Vaituoru ;  au sud et à l'est :  par la ligne de crête Teivimarama reliant le mont Pitohiti au confluent de la rivière Vaipaea avec la rivière Vaituoru.</p>		
--	--	---	--	--

❖ **Arrêté n° 1230 CM du 12 novembre 1992 prononçant le classement des atolls de Scilly (Manuae) et Bellinghausen (Motu One) en réserve territoriale sis dans la commune de Maupiti.**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Maupiti</b>				
200	Atoll de Scilly (Manuae)	<p>L'ensemble des formations géomorphologiques (récifs, hoa, motu, lagon...) se situant dans le périmètre ci-après défini.  Le périmètre formant la limite extrême de la réserve territoriale de Scilly et Bellinghausen est situé à 100 m de la crête récifale de chaque atoll concerné.</p>		<p>Cette réserve est dénommée « Réserve territoriale de Scilly et Bellinghausen »</p>
201	Atoll de Bellinghausen (Motu One)	<p>L'ensemble des formations géomorphologiques (récifs, hoa, motu, lagon...) se situant dans le périmètre ci-après défini.  Le périmètre</p>		<p>Cette réserve est dénommée « Réserve territoriale de Scilly et Bellinghausen »</p>

		formant la limite extrême de la réserve territoriale de Scilly et Bellinghausen est situé à 100 m de la crête récifale de chaque atoll concerné.		
--	--	--	--	--

❖ **Arrêté n° 623 CM du 20 juillet 1993 prononçant le classement de la maison de James Norman Hall et de son jardin, sis dans la commune de Arue, en monument historique.**

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Arue</b>				
202	Maison de James Norman Hall	Constituée de la parcelle cadastrée section L, n°152, côté montagne, de la terre Vaipoopoo 1, sise à Arue, et de l'habitation sus-édifiée.		En qualité de monument historique

❖ **Arrêté n° 736 CM du 17 mai 1999 portant inscription sur la liste des sites et monuments naturels de la « Zone archéologique lagonaire de Maeva » sise à Huahine.**

(Il ne s'agit donc pas d'un classement)

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Huahine</b>				<b>Périmètre de protection</b>
	Zone archéologique lagonaire de Maeva - Marae Fareroi - Marae Faretai - Marae Vaiotaha - Marae Haumaru - Marae Rauhuru - Marae Fare Ie - Marae Nuumaru - Marae Oavaura - Marae Faretou - Marae Avaroa	Maeva		- la partie littorale délimitée au sud par la route de ceinture, au nord par la lagune, à l'ouest par la parcelle MA 12 (lot 3 B du domaine Labaste) incluse, et à l'est par la parcelle MB 14 (remblai, domaine privé du territoire de la Polynésie française) incluse, conformément au plan n°609 a ci-

				<p>annexé (réf./service de l'urbanisme).</p> <p>Ce périmètre englobe les parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MA 12, lot 3 B domaine Labaste, PV 75, 1180 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 11, lot 2 B domaine Labaste, PV 75, 381 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 10, lot 1 C domaine Labaste, PV 75, 382 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 7, terre Fareroi partie, PV, 2305 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 6, lot 3 A domaine Labaste, PV 75, 1800 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 5, lot 2 A domaine Labaste, PV 75, 1676 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MA 1, terre Papahania, PV 75, 2047 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 1, terre Teavaoai dite Faretou, PV 76 partie, 2878 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 3 terre Tevaiarea, PV 77, 740 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 4, terre Tevaiarea, PV 77, 687 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 5, terre Pofatuura, 1320 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 9, terre Pofatuura II, PV 80 partie, 751 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 10, terre Ahutai, PV 81 partie, 910 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- MB 14, rembai domaine privé du territoire de la Polynésie française, 1431 m<sup>2</sup>.</li> </ul>
--	--	--	--	--

- ❖ Arrêté n° 998 CM du 30 juillet 2002 portant classement de la cathédrale Saint-Michel de Rikitea, île de Mangareva, archipel des Gambier (JOPF n° 32 du 08 août 2002 page 1928).

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Gambier</b>				
203	Cathédrale Saint-Michel de Rikitea	Ile de Mangareva	L'Eglise catholique	

- ❖ Arrêté n° 2002-1673 CM du 9 décembre 2002 portant classement du couvent de Rouru, commune de Rikitea, île de Mangareva Gambier (JOPF n° 51 du 19 décembre 2002 page 3132).

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Gambier</b>				
204	Couvent de Rouru	Ile de Mangareva Commune de Rikitea	L'Eglise catholique	

- ❖ Arrêté n° 1694 CM du 10 décembre 2002 portant classement, avec périmètre de protection, des sites et monuments composant le « complexe de marae Te Ana Huiari'i », sis à Maeva-Huahine (JOPF n° 51 du 19 décembre 2002 page 3134).

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Huahine</b>				
205	Sites et monuments composant le « complexe de marae Te Ana Huiari'i »	Maeva-Huahine		Périmètre de protection : - sur la parcelle MA 9, au Nord par le sentier pédestre, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par les limites de la propriété - sur la parcelle MA 13, au Nord par le sentier pédestre, à l'Ouest et à l'Est par les limites de

				propriété, au Sud par une ligne orientée Est-Ouest ayant pour origine l'extrémité Sud de la parcelle MA 9
--	--	--	--	---

❖ Arrêté n° 2003-754 CM du 6 juin 2003 portant classement du "monument aux morts de la grande guerre" sis Avenue Bruat (JOPF n° 25 du 19 juin 2003 page 1539).

N°	Sites et monuments	Commune(lieu)	Propriétaire	Descriptif
<b>Papeete</b>				
206	Monument aux morts de la Grande guerre	Commune de Papeete Avenue Bruat rebaptisée Avenue Pouvanaa a Oopa	Commune de Papeete	